



Genève, le 8 septembre 1999

Christine LUCHSINGER  
USS  
par voie de fax et e-mail

## **Préavis d'adjonction à Ordonnance 1 loi sur le travail**

Chère collègue,

J'ai présenté ce jour au groupe de travail CGAS ton message du 6 septembre. Je lui ai également fait part de notre conversation téléphonique d'hier pendant laquelle je t'ai demandé où tu avais pu lire que l'art. 73 biffé a été repris « de manière beaucoup plus détaillée dans la loi art. 37 à 39 LTr ». C'est alors que nous avons comparé ensemble les textes à notre disposition, que tu m'as indiqué que l'administration fédérale te l'avait dit verbalement, et tu as convenu que les art. 37 à 39 de la loi sur le travail du 28 novembre 1998 sont exactement les mêmes que ceux figurant dans l'édition de 1997 de la Chancellerie fédérale...

Je suis chargé par le groupe de travail de t'annoncer

1. qu'il a formulé une proposition d'adjonction aux textes de l'OLT1 par la voie d'un article 85d rédigé par ses soins ;
2. qu'il m'a prié de saisir le Bureau de la CGAS afin que celui-ci se détermine sur son contenu définitif et sur l'opportunité de demander à l'USS de bien vouloir l'intégrer à la réponse qu'elle prépare à l'attention de Monsieur Couchepin ;
3. qu'il m'a invité à te communiquer la teneur de la proposition arrêtée de façon à te permettre d'évaluer le soutien que pourrait lui accorder l'USS ;
4. qu'il souhaite que l'USS retienne l'expédition de sa réponse jusqu'à la dernière heure du délai imparti de manière à permettre à nos instances de se déterminer et, sans doute, de se convaincre de la nécessité de renforcer – par ce moyen – la capacité des travailleurs au sein des entreprises à construire leur contre-pouvoir.

Je remercie vivement tes collègues qui ont pu nous faire parvenir hier soir par e-mail le projet de réponse en français daté du 1<sup>er</sup> septembre, chaque commissaire du groupe de travail en a reçu un exemplaire.

Avec mes cordiales salutations.

Claude REYMOND, secrétaire CGAS

annexe référencée gdt-cgas art. 85d suppléant à l'abrogation du 73 +ok de ADF